

<p>CDCA du Puy de Dôme</p> <p>Propositions de la Commission logement</p>
--

Présentation du 20 mai 2019

Membres de la commission :

Jean Bernard, Evelyne Cournède, Nadine Delort, Bernard Joujon, Delphine Pejoux, Monique Pigeon-Rabelle, Raymonde Sauvadet, Sylvie Soulas-Perrot

Anne-Marie Riou Guy Coulanjon,

La commission souhaite mettre la question du site d'implantation au cœur de la réflexion du logement. Elle précise que le logement est nécessairement une question de qualité urbaine et de constitution du tissu urbain. Habiter ne peut être réduit à se loger. Favoriser les échanges et la vie sociale est au cœur de l'habitat de façon générale mais de façon encore plus forte pour les personnes en situation de handicap et fasse au vieillissement.

L'importance de l'anticipation en matière d'urbanisme par rapport à l'habitat, avec diversification des propositions dans un même espace de vie : mixage des réponses sur un même îlot permettant un parcours résidentiel selon les besoins aux différents âges et situations des personnes avec mixage des populations et générations. A réfléchir lorsqu'on crée un nouveau lotissement.

Suite à ses travaux notre commission préconise :

1 -Point majeur/ **La nécessité d'un accompagnement pour la mise en place de toute mesure.** M. Guy Coulanjon souligne qu'il y a la Commission Aide et accompagnement qui est concernée d'où le **souhait d'une réunion conjointe avec cette commission**

Notamment le groupe a noté le besoin d'accompagnement pour favoriser le parcours résidentiel des seniors et des personnes handicapés selon leurs besoins à un temps T et sur l'anticipation de ces besoins afin de faciliter l'acceptation et même le désir des personnes elle-même pour provoquer ce parcours résidentiel.

2 –La nécessité de détailler et de s’interroger sur l’aspect environnemental du logement : topographie (pentes...), maillage, transports, commerces et services, bruits, orientation, etc...

Nous constatons que la fiche logement ne donne aucune information sur ces aspects majeurs pour une acceptation ou un refus de visite de logement.

Nous avons précisé comment est transmise toute demande de logement social : Plate-Forme qui centralise à la Maison de l’Habitat Av. République à Clermont Ferrand pour les 5 bailleurs sociaux.

Voir avec les organismes la mise en place de ces fiches environnement du logement.

On peut par exemple se poser la question de pertinence de la création de logements pour le handicap moteur dans des zones extrêmement pentues. Peut-être raisonner en système de compensation.

3 -Nécessité d’un recensement au niveau du parc locatif des logements accessibles aux handicapés et selon le handicap

Mener un travail avec les associations de handicapés afin que le type de handicap, en termes de besoins, soit mentionné dans la rubrique handicap lors d’une demande de logement car selon le handicap, la pathologie les besoins peuvent être très différents et cette rubrique est peu renseignée.

4 –Favoriser le développement des solutions alternatives :

a) un travail en amont sur l’acceptation de la **colocation**. Faire un questionnaire pour recenser des personnes qui accepteraient des colocations et sous quelles conditions

b) Rechercher des solutions pour **éviter les concentrations** dans de grosses structures, privilégier les fractionnements permettant des lieux de vie avec inclusion dans la société et au sein même d’immeuble traditionnel (plus on est dans milieu ordinaire et moins on souffre d’exclusion).

Des typologies pour collocations ou des petites unités sont à imaginer avec les bailleurs sociaux et le parc privé : pour cela il faut montrer qu'il y a une demande et une logique économique

Certaines expériences ont débuté en auvergne ou ailleurs en France voir à l'étranger comme :

-Handitoit (MR et Mme Bassot)

On pourrait inciter les bailleurs sociaux ou la promotion privé I à créer ce type de structure

-Logement intergénérationnel : un Toit pour Toi (ne fonctionne pas vraiment sur le Puy de Dôme)

-Cocoonage : avec Auvergne Habitat

-Réalizations de OPHIS sur Pionsat, Courpière...

-Lieu de vie pour quelques PA sur Meillaud, etc...

5 – Favoriser l'accueil de tiers (jeunes, aidant, etc.) au sein des logements occupés par une personne vieillissante ou en situation de handicap. Comment combattre les réticences des personnes elle-même mais aussi bien souvent de leur famille. Quels contrôles mettre en place ?

6 – Développer des structures pour les personnes handicapées vieillissantes (physique ou mental) qui n'ont aucune structure dédiée

Cela nous amène pour la suite de nos travaux à souhaiter rencontrer les bailleurs sociaux, mais aussi les privés, l'association des maires, et à nous informer sur les expériences existantes sur d'autres départements, les travaux d'autres CDCAV sur ces questions...

Imaginer à terme des travaux des commissions une journée/conférence Aura à Clermont-Ferrand sur le thème du parcours résidentiel désiré et des modes de solutions alternatives pour les résidents et les familles.